

TENDANCES RÉCENTES et NOUVELLES DROGUES

Novembre 2021

Nina Tissot

Oppelia-RuptureS/
Trend OFDT

■ L'adaptation des réseaux aux modalités des confinements

Alors que les points de deal en banlieues lyonnaises ont connu peu de variations avec la crise sanitaire, ceux localisés en centre-ville (Lyon et Villeurbanne) ont dû s'adapter aux contraintes liées aux confinements et périodes de couvre-feu. Les horaires ont été souvent modifiés, les revendeurs se sont déportés à proximité de commerces restés ouverts ou de zones toujours fréquentées (quartier de la Part-Dieu en particulier). Dans la même optique de discrétion, des réseaux ont également développé largement la revente par livraison, élargissant pour certains le périmètre couvert, et parfois la gamme de produits proposés. Le phénomène était déjà à l'œuvre pour le cannabis et plus marginalement pour la cocaïne, il s'est renforcé pour ces produits et a pu concerner également l'héroïne (notamment pour les réseaux albanais, et en région transfrontalière avec la Suisse également) ainsi que la MDMA/ecstasy. Les réseaux ont informé leurs clients, habituels et potentiels, des produits disponibles à la livraison durant les périodes de confinement, via l'envoi de messages réguliers indiquant les horaires, les tarifs, parfois les quantités minima requises, et souvent l'assurance du respect des gestes barrières à adopter dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, photos et vidéos à l'appui.

Ces modalités de revente par livraison concernaient déjà des échelles différentes : du petit revendeur avec son réseau de

quelques clients, jusqu'à l'organisation dimensionnée pour en livrer plusieurs centaines. Elles continuent de se développer à partir des réseaux sociaux et d'applications diverses où les vendeurs font la promotion de leurs produits et se mettent en lien avec les acheteurs et vendeurs. Leurs stratégies marketing concernent aussi de plus en plus les conditionnements : « fini la barrette cellophanée », les sachets de cannabis, parfois de cocaïne, sont presque tous flanqués d'une marque, d'un visuel à l'effigie de héros de séries TV, parfois d'un logo au nom du réseau de revente (voire de sa localisation précise, notamment dans les villes de Lyon, Villeurbanne, Grenoble et Valence).

L'offre de cannabis se diversifie, avec une gamme de produits qui s'étend : en région lyonnaise, le CBD (herbe) a fait son apparition sur le marché de rue ; à l'inverse, des formes concentrées aux taux de THC très élevés peuvent être proposées. Ces produits étaient auparavant limités à des achats en boutiques spécialisées (CBD) ou sur internet/darknet (CBD et produits concentrés en THC), ou encore réservés à des fabrications artisanales personnelles (auto-culture, extraction d'huile, etc.).

Faible impact du confinement sur la disponibilité et les prix

C'est le cannabis qui a été le plus concerné par des fluctuations de disponibilité et des augmentations temporaires de prix. Celui de la résine a doublé par endroits au



cours du premier confinement, que ce soit au détail (jusqu'à 10 € le gramme) ou en plus grosse quantité (700 € les 100 grammes) à Lyon comme dans la région transfrontalière avec la Suisse, et a parfois dépassé les 4 000 euros le kilo. Des difficultés d'approvisionnement ont été notées pour des quantités intermédiaires (centaines de grammes), notamment au début du printemps 2020, en lien avec la fermeture des frontières terrestres, en particulier avec l'Espagne d'où remonte habituellement la résine (initialement en provenance du Maroc) et une partie de l'herbe en circulation dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (ARA).

La cocaïne a été concernée à la marge par des augmentations de prix, d'une vingtaine d'euros environ (son prix fluctuant entre 60 et 100 euros le gramme) notamment dans des lieux excentrés des villes, mais elle est restée disponible, principalement dans les espaces de revente en cités. La fermeture des frontières terrestres a eu peu d'impact sur l'importation de cocaïne, celle-ci arrivant principalement en France par le fret maritime, non-concerné par ces restrictions. Pour la part marginale qui remonte d'Espagne, les difficultés ont probablement été compensées par l'usage de la voie postale, les douanes indiquant l'augmentation de saisies de colis postaux.

■ Reconfiguration des espaces festifs et des usages de drogues en leur sein

Les établissements commerciaux (bars, clubs, festivals) ayant été fermés une grande partie de l'année, les adeptes de la fête se sont organisés pour maintenir des temps de rassemblements : repli sur des locaux privés et non-officiels (domiciles pour les retrouvailles entre amis, et hangars pour des événements affiliés à la scène électro alternative), et/ou fréquentation de fêtes déjà clandestines auparavant (*free-parties* loin des villes, ou en bordures de celles-ci pour les petits événements). De nouveaux publics ont rejoint ces fêtes. Plus habitués auparavant des clubs et parfois des scènes festives gay, ils ont trouvé dans ces espaces l'opportunité de se rassembler nombreux pour danser, écouter de la musique, consommer des drogues, ou vivre des moments de convivialité, notamment nocturnes.

La fête a pour beaucoup représentée une « bouée de sauvetage » pour conjurer le contexte anxiogène de la crise sanitaire et de ses conséquences. La volonté de maintenir ce type d'événements et la dénonciation des conditions de leur répression ont été un enjeu important pour les organisateurs et sympathisants, face au traitement médiatique et judiciaire qu'a connu la scène festive alternative. Des manifestations prenant souvent la forme de déambulations festives ont eu lieu (Lyon, Clermont-Ferrand...). La crainte de la répression a pu être, pour ces usagers des espaces festifs, parfois plus forte que celle du Covid-19, même si des stratégies de limitation des risques ont été mises en place lors des événements : port du masque, usage du gel avec parfois distribution sur place, évitement des contacts rapprochés et du partage de pailles pour sniffer ou du support de préparation du produit, mise en place de chaîne de contacts en cas de découverte de positivité au Covid-19 de l'un des participants, etc.

Fluctuation des consommations de drogues

Le contexte sanitaire a eu peu d'effets sur les consommations en *free-parties*, avec le maintien de l'usage des produits stimulants dont la cocaïne, la MDMA/ecstasy et les amphétamines, d'hallucinogènes dont le LSD, les champignons et la kétamine, et quelques NPS comme le 2cB. En revanche, quelques changements ont été notés pour les usagers habituels des établissements festifs qui se sont repliés vers des soirées en appartements.

Il a été constaté pour certains une augmentation des consommations et l'usage de nouveaux produits. Les usagers ont évoqué l'ambiance « morose », « plombante » de la période de confinement, les incitant à avoir d'autant plus recours à des produits pour « égayer » les soirées (y compris via des hallucinogènes). Le fait de pouvoir faire usage de drogues sans être soumis à l'obligation de se cacher, contrairement à ce qu'ils connaissaient en établissements, a aussi conduit certains à plus de consommations. Des limites horaires qui ne dépendaient plus de la fermeture d'établissements ont pu élargir la durée des sessions de consommation. Celles-ci sont parfois devenues plus courantes en

Les prix des principales drogues observés en Auvergne-Rhône-Alpes en 2020

Produits	Prix et commentaires	Tendance 2019/2020
Buprénorphine haut dosage (BHD)	Prix courant : 3 € (5 €/confinement) / cachet 8 mg de Subutex®	→
Cannabis	Résine	4-5 €/g (jusqu'à 10 €/confinement)
	Herbe	6-10 €/g (jusqu'à 14 €/confinement)
Cocaïne		Prix courant : 60 €/g
		Prix bas : 40 €/g
		Prix haut : 80 €/g (jusqu'à 100 €/confinement)
Héroïne	Prix moyen au détail : 30-40 €/g 100 €/5g (zip). Pas d'héroïne blanche.	→
Kétamine	Prix courant : 40 €/g / Prix bas : 30 €/g	→
LSD	Prix courant : 10 €	→
MDMA/ecstasy	Poudre / cristal	Prix courant : 50-60 €/g / 10 € le parachute
	Comprimé	Prix courant : 10 € (dégressif si achat de plusieurs)
Méthadone	Prix courant : 10 € / fiole de 60 mg / Prix haut : 15 €	→
Sulfate de morphine	Prix courant : 5-10 €/gélule de 200 mg (Skenan®)	→

journée, du fait du temps laissé vacant, de moindres contraintes sociales (télétravail, cours à distance) et parce que des retrouvailles festives se déroulaient sur des temps d'après-midi pour certains. Des chemsexuels ont également été concernés par l'augmentation des consommations et l'extension des temps de festivités au-delà des weekends, pour les mêmes raisons. Des consommations se sont déployées pour certains de manière plus solitaire et quotidienne, les stratégies de régulation ayant pu être mises à mal, et ces usages ont pu engendrer ou révéler une addiction dissimulée jusque-là par l'enchaînement des contextes festifs.

A *contrario*, le contexte a conduit d'autres usagers à réduire leurs consommations, voire les abandonner en particulier celles qui ne se prêtaient plus aux nouvelles configurations de fêtes devenues plus limitées en termes d'espace et d'ambiance (LSD ou MDMA/ecstasy fréquemment jugés peu adaptées). Profiter de la période pour mettre à distance ses usages de drogues, alcool compris, a également été une attitude fréquemment évoquée, y compris par certains chemsexuels, mais qui n'a généralement concerné que le premier confinement.

■ Dégradation des conditions de vie des usagers en grande précarité

Arnaque aux cannabinoïdes de synthèse

Une vingtaine de collectes SINTES de cannabis (principalement d'herbe) en région ARA et principalement lyon-naise, entre l'automne 2020 et le printemps 2021, ont mis en évidence des adultérations avec un cannabinoïde de synthèse. Le phénomène était apparu en Europe (dont Mayotte et la Réunion) en 2019 et en région pari-sienne en février 2020. En ARA, c'est toujours la même molécule qui est identifiée, la MDMB-4en-PINACA, dans des herbes (ou de la résine à deux reprises) achetées comme du cannabis classique par les usagers, et via des modalités d'achats différentes (contacts via des applications, vente de rue...). Des analyses réalisées sur des saisies, par les forces de l'ordre, d'herbe et de résine de cannabis ont également révélé à quelques occasions la présence de ce cannabinoïde de synthèse.

Les profils des herbes incriminées sont relativement similaires : pas de THC ou un taux extrêmement faible (moins de 1 %), un taux variable de CBD (entre 1 % et 14,5 %), et à deux reprises des taux indétectables de ces deux cannabinoïdes, laissant penser à du chanvre industriel. Des herbes probablement obtenues à faible coût, sur lesquelles est pulvérisée une substance très active qui donne l'impression d'un cannabis très puissant. Les consommateurs sont trompés sur le produit vendu jusqu'à ce qu'ils ressentent des effets particulièrement indésirables, jugés non-conformes ou trop intenses pour du cannabis. Ces effets sont décrits comme n'excédant pas quelques dizaines de minutes, et disparaissant soudainement, à quelques exceptions près, et qui ont pu parfois conduire à des prises en charge aux urgences hospitalières. Sont mentionnées des tachycardies importantes, des douleurs thoraciques, des vertiges, maux de tête, malaises et pertes de connaissance, des nausées et vomissements, des sudations importantes, des douleurs musculaires et une fatigue conséquente, des tremblements, fourmillements, des pertes de sensations corporelles, parfois de la vision, des désorientations, et parfois même des hallucinations, des pensées paranoïaques et généralement une très grande anxiété.

Le confinement a perturbé les dynamiques d'occupation habituelle des centres-villes par les usagers, pour qui la rue est restée un environnement contraint : sans domicile, et nulle part où se confiner. Dans plusieurs villes, durant le premier puis le second confinement, les devantures des commerces clos ont permis à des usagers d'y installer des campements de manière plus pérenne puisqu'aucune ouverture matinale ne venait les en déloger. Mais, les rues vidées des passants, ils sont devenus plus visibles et plus exposés, y compris envers les forces de l'ordre dans une période où leur présence dans l'espace public devenait légalement répréhensible (amendes pour non-respect du confinement dans les premières semaines, arrêtés anti-mendicité pris durant le confinement dans certaines villes). À cela s'est ajouté le manque d'accès à l'hygiène lors du premier confinement notamment à Lyon (fermeture de la plupart des accès aux douches, ainsi qu'aux fontaines et toilettes publiques), une précarité sanitaire qui a considérablement aggravé leur situation, plus encore pour ceux faisant usage de drogues par voie intraveineuse.

Les difficultés financières (diminution des espaces de mendicité et des opportunités de travail non déclaré) ainsi que les difficultés d'accès aux soins et aux droits sociaux (fermetures de nombreuses structures ou restriction de l'accueil, occasionnant des délais plus longs que d'ordinaire), ont également abouti à la dégradation des conditions de vie de ces usagers. L'accès aux hébergements spécifiquement mis en place durant les confinements (« centres de desserrement ») n'a pas été des plus efficaces : la promiscuité y était plus importante que celle que ces usagers connaissaient à la rue et leur faisait craindre un risque de contamination supérieur, la non-acceptation des animaux était également un frein considérable, sans compter la localisation souvent excentrée de ces centres qui rendait plus difficile l'accès à des lieux de mendicité et/ou aux produits.

À ce sujet, il est à noter, à l'inverse, la mise en œuvre par plusieurs centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) d'un accès facilité à l'alcool pour leurs résidents afin de limiter les risques de sevrage brutal.

Évolution des consommations et adaptations des structures d'accompagnement

Les consommations d'alcool et de médicaments benzodiazépines ont été plus intenses pour de nombreux usagers en grande précarité, qui indiquaient tenter de gérer les difficultés d'accès à d'autres produits, ou qui cherchaient à amplifier des états d'ébriété pour faire face à la situation : conjurer l'angoisse, l'ennui profond, la crainte de la perte des moyens de subsistance, etc. Le cannabis, la cocaïne, le Skénan et l'héroïne sont restés largement consommés et ont pour beaucoup rempli cette fonction de conjuration de l'angoisse et de l'incertitude. Ces hausses de consommations, ajoutées aux difficultés évoquées, ont pu entraîner des tensions et parfois des violences au sein des groupes, ainsi que la pathologisation d'états physiques et mentaux (abcès, surdoses, crises d'angoisse et tentatives de suicide, décompensation psychiatrique...)



Les CAARUD ont dû s'adapter pour continuer de rendre accessible le matériel de réduction des risques et des dommages (RdRD) nécessaires

à ces usages, avec le déploiement de maraudes et l'élargissement des territoires d'intervention, le maintien de la délivrance dans les locaux (sous une forme de *drive* parfois), les visites à domiciles, la mise à disposition via d'autres structures restées ouvertes... Ces activités ont parfois été permises par le temps dégagé du fait de l'arrêt, largement regretté par les professionnels, d'autres pratiques (suspension des approches groupales, des interventions en espaces festifs, en détention, etc.). Il a également fallu adapter les messages de RdRD au risque épidémique et au confinement : inviter à la vigilance renforcée sur les échanges de matériel pour éviter les contaminations, promouvoir plus encore la naloxone pour limiter les risques d'overdose amplifiés par l'augmentation des consommations ou l'alternance de périodes d'arrêt et de reprise, etc. Pour les professionnels, l'enthousiasme suscité parfois par le déploiement de nouvelles formes d'interventions et de partenariats, a également été contrebalancé par le regret d'avoir perdu de vue de nombreux usagers, ainsi

que par la perte de sens d'un travail devenu contraint d'être exercé dans des conditions très peu propices aux actions de RdRD (distanciation sociale avec les usagers, télétravail, moindre travail d'équipe, etc.).

Crise sanitaire 2020 – Covid-19

Le développement de l'épidémie de Covid-19 et l'instauration des mesures de confinement par les pouvoirs publics à la mi-mars 2020 sont venus modifier les pratiques de consommation de drogues, les activités des structures d'addictologie et de réduction des risques, et perturber les activités des réseaux de trafic. L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), à travers son dispositif Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND), a souhaité recueillir des informations afin de documenter ces évolutions. La mobilisation des huit coordinations locales a donné lieu à deux publications, les « bulletins TREND/COVID-19 », en ligne sur le site de l'OFDT : <https://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/trend/>.

LE DISPOSITIF TREND NATIONAL ET LOCAL

Le dispositif Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) de l'OFDT s'appuie sur un réseau de huit coordinations implantées à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes et Toulouse.

Celles-ci mettent en œuvre des outils d'enquête qualitatifs (observations ethnographiques, groupes focaux, entretiens individuels et collectifs...), afin de repérer, documenter et contextualiser les phénomènes émergents et les tendances récentes en matière de drogues illicites et de médicaments détournés. Elles recueillent leurs informations auprès d'acteurs (usagers, professionnels ou intervenants associatifs du secteur sociosanitaire, forces de l'ordre, etc.) dont l'ancrage local contribue à une meilleure compréhension des spécificités territoriales.

Deux espaces particulièrement concernés par les usages de produits psychoactifs sont investigués : l'espace de la marginalité urbaine (rue, squats, zones de deal, structures de réduction des risques et d'addictologie) et l'espace festif techno regroupant la scène alternative (*free-parties*) et commerciale (clubs, discothèques, bars).

Chaque site participe également, par ses collectes de produits et par la transmission de signaux d'alerte, au système d'identification national des toxiques et des substances (SINTES) qui assure une veille sur des produits nouveaux ou inhabituellement dangereux et sur le contenu toxicologique des substances en circulation.

La coordination du site de Lyon, qui bénéficie du soutien financier de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, est confiée à l'association OPPELIA-ARIA et au CAARUD RuptureS.



Directeur de la publication : Julien Morel d'Arleux

Coordination rédactionnelle : Clément Gérome, Fabrice Guilbaud

Remerciements : Aux responsables d'observation (Caroline Loth et Pascaline Comte-Dizier) et observateurs directs (Poliana Dez, Dorian Cessa, Jean-Baptiste Criscuolo, Théo Lemoalle-Pene, Maïjlis Couquet et Damien Simonin)

Aux contributeurs associatifs via les CAARUD et structures d'auto-support de la région (Keep Smiling, AIDES, Oppelia, Le Mas, Rimbaud, l'Apreto, Le Pelican, Addiction France), les professionnels des CSAPA, ELSA, Samu Social, CHRS, CJC, SMPR et CEIP de la Métropole Lyonnaise (HCL, Oppelia, Addiction France, ARHM, CH Le Vinatier, Alynéa) ainsi qu'aux services d'application de la loi (police judiciaire, sureté publique, douanes, gendarmerie départementale, laboratoire de police scientifique, GLSES, avocats spécialisés), et enfin à l'ensemble des collecteurs SINTES de la région.

Conception graphique et réalisation : Frédérique Million (OFDT)

[Crédits photos : © victorptorres / © Photographie.eu - Fotolia.com / © Pixabay / © Aria]

OFDT

69 rue de Varenne
CS 70780 - 75700 Paris cedex 07
Tél. : 01 41 62 77 16
ofdt@ofdt.fr

Association Oppelia - RuptureS

36 rue burdeau 69001 Lyon
Tél. : 04 78 39 34 89
Portable : 07 82 59 82 63
ntissot@oppelia.fr
a.trend@oppelia.fr